

Office fédéral des migrations ODM

Domaine de direction Immigration et intégration Division Admission Marché du travail Section Libre circulation des personnes et émigration

Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 31 janvier 2011

Aperçu mensuel – Janvier 2011

Etrangers (population résidante permanente)	1 726 001
Immigrants (population résidante permanente)	11 550
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 6 433
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7 370
Naturalisations accordées	1 932

Table des matières

1.	Tendances et évolution en janvier 2011	. 2
	Population résidante étrangère	
3.	Immigration, émigration et bilan migratoire	. 4
	3.1 Immigration en janvier 2011	. 4
	3.2 Emigration et bilan migratoire	. 5
	3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	. 5
4.	Autorisations octroyées / Annonces	. 6
	4.1 Actifs UE-17/AELE	. 6
	4.2 Contingents UE-8	
	4.3 Contingents UE-2	. 7
	4.4 Frontaliers	. 7
	4.5 Procédure d'annonce	. 8
	4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA	. 8
	4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)	. 8
	4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortisants d'Etat tiers - Graphiques	. 9
	4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année	. 9
	4.6.4. Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE	9
5.	Naturalisations	
	Acquisition de la nationalité suisse	

1. Tendances et évolution en janvier 2011

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de janvier 2010.

Population résidante permanente de nationalité étrangère¹: La proportion d'étrangers au sein de la population résidante permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale: En janvier 2011, l'immigration⁶ dans la population résidante permanente a diminué par rapport à janvier 2010 (diminution de 2,9%). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷: Le bilan migratoire reste positif en janvier 2011 ; mais est inférieur à celui enregistré en novembre 2009 (- 15,1%). Cette évolution s'explique par une émigration plus marquée. L'augmentation concerne tant les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE (- 9,7%) que ceux des Etats tiers (-24,8%). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE: En janvier 2011, les autorités suisses ont délivré à la main-d'œuvre étrangère 4 615 autorisations de séjour B et 5 591 autorisations de courte durée L, soit respectivement une augmentation de 12,8 % et une diminution de 5,8 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'entrées effectives sur le marché du travail⁸ a augmenté de 9,5 % entre janvier 2010 et janvier 2011. Entre février 2010 et janvier 2011, on recense plus d'entrées effectives qu'entre février 2009 et janvier 2010. → Voir p. 6

Contingents UE-8 et UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés.

¹ **Population résidante permanente :** Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ Ressortissant d'un Etat tiers : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration :** Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire**: Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidante permanente étrangère inhérentes au système de registres).

⁸ Entrée effective = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre, ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidante permanente d'origine étrangère.

Bulletin Immigration Situation au 31 janvier 2011

Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre d'unités disponibles. \rightarrow Voir p. 7

Autorisations frontalières⁹: Les autorisations frontalières délivrées en janvier 2011 ont augmenté de 36,1% par rapport à celles accordées au même mois de l'année précédente. En outre, le nombre d'autorisations frontalières délivrées en janvier 2011 a également été supérieur à celui des autorisations frontalières accordées un mois plus tôt, en décembre 2010. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers ¹⁰. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer

En janvier 2011, 13 198 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à janvier 2010, leur effectif a augmenté d'environ 12,8% (+ 1 500 annonces); le nombre de jours de travail a, lui aussi, augmenté. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont connu une augmentation (+ 41,2%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans les trois secteurs économiques (« Industrie et artisanat », « Services » et « Agriculture »). → Voir p. 8

Autorisation selon la LEtr / l'OASA 11: En décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'OASA, entrée en vigueur le 1 er janvier 2011. La révision partielle de l'OASA sépare en deux catégories les contingents d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour : un contingent pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE et un contingent pour les autorisations de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants de l'UE/AELE qui fournissent des services transfrontaliers d'une durée supérieure à 90 ou 120 jours en Suisse.

3500 autorisations de séjour et 5000 autorisations de séjour de courte durée ont été libérées pour les personnes provenant d'Etats tiers. Les prestataires de services des Etats de l'UE/AELE obtiennent 3000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour. Le contingent global affiche donc une augmentation de 1000 unités par rapport à l'année précédente.

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation ; s'ils séjournent plus de 120 jours en Suisse, ils sont en outre soumis au contingent. Les contingents sont mis à disposition sur une base trimestrielle. 125 autorisations B et 750 autorisations L ont été libérées pour le premier trimestre de contingentement, de janvier à mars 2011. Fin janvier 2011, le taux d'utilisation des autorisations de courte durée s'est élevé à 11% du total annuel, celui des autorisations de séjour de 2%. → Voir pp. 8/9

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA) : 7% du contingent des autorisations de courte durée et 6% de celui des autorisations de séjour réservés aux ressortissants d'Etats tiers étaient épuisés à la fin du mois de janvier 2011. → Voir pp. 8/9

Naturalisations: Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de janvier 2011 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis par les Italiens, les Allemands et les Sri Lankais. → Voir p. 10

Frontalier : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

¹⁰ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-8 et de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹¹ OASA = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 31 janvier 2011

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
	Population résidante permanente étrangère					
	Janvier 2010	Différence par rapport				
		au même mois de				
			l'année précédente			
			(en %)			
Total	1 686 057	1 726 001	+ 2.4			
UE-27+AELE	1 070 406	1 105 899	+ 3.3			
UE-17	1 028 272	1 059 182	+ 3.0			
UE-8	31 141	34 323	+ 10.2			
UE-2	7 438	8 757	+ 17.7			
Ressortissants d'Etats tiers	615 651	620 102	+ 0.7			

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en janvier 2011

	Population	Population résidante permanente étrangère				
	Janvier 2010	Différence par rapport				
			au même mois de			
			l'année précédente			
			(en %)			
Total	11 891	11 550	- 2.9			
UE-27+AELE	7 971	7 959	- 0.2			
UE-17	7 395	7 298	- 1.3			
UE-8	454	492	+ 8.4			
UE-2	99	117	+ 18.2			
Ressortissants d'Etats tiers	3 920	3 591	- 8.4			

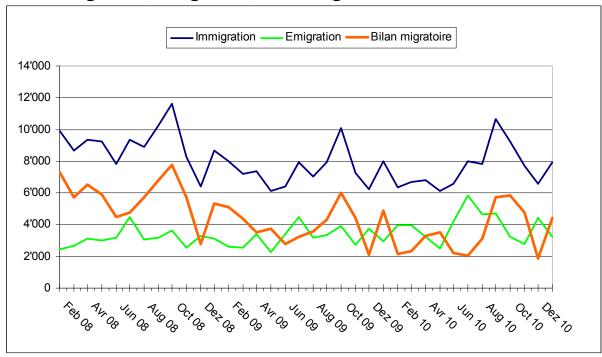
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

3.2 Emigration et bhan imgratone						
	Janvier 2010	Janvier 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)			
Emigration ¹²						
Etrangers (total)	4 136	4 620	+ 11.7			
Ressortissants UE-27/AELE	2 922	3 212	+ 9.9			
Ressortissants d'Etats tiers	1 214	1 408	+ 15.9			
Bilan migratoire						
Etrangers (total)	7 573	6 433	- 15.1			
Ressortissants UE-27/AELE	4 900	4 423	- 9.7			
Ressortissants d'Etats tiers	2 673	2 010	- 24.8			

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹³



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

5/10

¹² **Emigration :** Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidante permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹³ Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

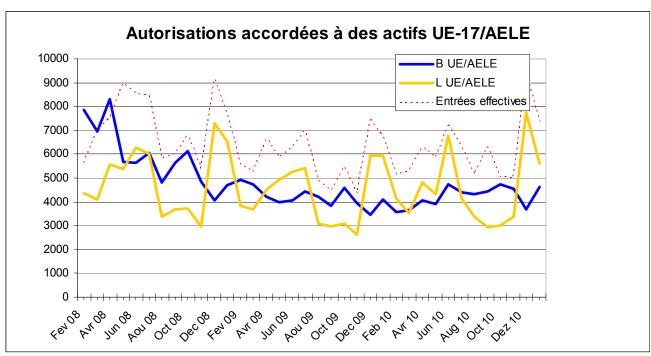
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	В				L		Entr	ées effe	ctives
	Année précé- dente	2010/11	Différence en %	Année précé- dente	2010/11	Différence en %	Année précé- dente	2010/11	Différence en %
Février	4 932	3 554	- 27.9	3 849	4 128	+ 7.2	5 568	5 164	- 7.3
Mars	4 749	3 632	- 23.5	3 669	3 550	- 3.2	5 246	5 314	+ 1.3
Avril	4 219	4 053	- 3.9	4 523	4 799	+ 6.1	6 665	6 313	- 5.3
Mai	3 977	3 915	-1,6	4 919	4 311	-12,4	5 854	5 869	+ 0.3
Juin	4 065	4 724	+ 16.2	5 264	6 781	+ 28.8	6 290	7 221	+ 14.8
Juillet	4 448	4 396	- 1.2	5 428	4 150	- 23.5	7 004	6 334	- 9.6
Août	4 215	4 327	+ 2.6	3 096	3 379	+ 9.1	4 871	5 147	+ 5.6
Septembre	3 832	4 442	+ 15.9	2 965	2 942	- 0.8	4 481	6 328	+ 41.2
Octobre	4 584	4 753	+ 3.6	3 088	2 993	- 3.1	5 484	5 038	- 8.1
Novembre	3 929	4 559	+ 16.0	2 646	3 389	+ 28.1	4 377	4 993	+ 14.1
Décembre	3 450	3 695	+ 7.1	5 928	7 761	+ 30.9	7 450	9 345	+ 25.4
Janvier	4 089	4 615	+ 12.8	5 938	5 591	- 5.8	6 727	7 370	+ 9.5
Total	50 489	50 665	+ 0.3	51 313	53 774	+ 4.8	70 017	74 436	+ 6.3

Source: ODM, P&A



Source: Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1er juin 2010 au 30 avril 2011

Autorisations de séjour B Contingent total 3 000 3^e trimestre ALCP: 750 Autorisations de courte durée L Contingent total 29 000 3^e trimestre ALCP: 7 250

1^{er} décembre 2010 – 28 février 2011 (3^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaiı	res d'une autori	sation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹ Autorisations octroyées		ons octroyées Salde ¹ Autorisations oc		ons octroyées	Solde ²
	Mois	Cumulées ³	Solde	Mois	Cumulées ³	Solde		
Décembre	183	1 163	1 087	1 516	9 210	12 540		
Janvier	174	1 337	913	1 225	10 435	11 315		

sur 2 250 autorisations octroyées jusque-là

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1er juin 2010 au 31 mai 2011 Autorisations de séjour B Autorisations de courte durée L

Contingent total 523 Contingent total 4 987 3^e trimestre ALCP: 130

3e trimestre ALCP: 1 246

1^{er} décembre 2010 – 28 février 2011 (3^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L			
	Autorisations octroyées		Solde ¹ Autorisations octroyées Solde ² Solde ³ Solde		Autorisations octroyées		
	Mois	Cumulées ³	Soide	Mois	Cumulées ³	Solde ²	
Décembre	390	390	0	401	2 811	927	
Janvier	0	390	0	360	3 171	567	

sur 390 autorisations octroyées jusque-là Source SYMIC (tableau P&A)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles au	utorisations*	Autorisations	s en cours ¹⁴ **
	2010	2011	2010	2011***
Janvier	3 855	5 247	225 292	
Février	3 485		225 292	
Mars	4 795		225 292	
Avril	4 960		231 093	
Mai	4 266		231 093	-
Juin	4 300		231 093	-
Juillet	4 873		232 974	-
Août	4 370		232 974	-
Septembre	5 668		232 974	-
Octobre	5 607			
Novembre	5 523			
Décembre	4 711			

Source: Autorisations nouvellement octroyées: ODM, Service Statistique sur les étrangers; Autorisations en cours: OFS, Statistique des frontaliers

² sur 21 750 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2010

sur 3 738 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1er juin 2010

^{*} Données recueillies pour la première fois en janvier 2010

^{***} Données en partie non encore disponibles

^{**} Valeurs à la fin du trimestre

¹⁴ Autorisations en cours : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

4.5 Procédure d'annonce¹⁵

Jan 2010	Jan 2011	Différe	nce
		en valeur absolue	en %
244 006	273 571	29 565	12.1
107 320	144 223	36 903	34.4
32 950	35 162	2 212	6.7
103 736	94 186	- 9 550	- 9.2
18 796	23 218	4 422	23.5
7 098	10 020	2 922	41.2
2 664	2 845	181	6.8
9 034	10 353	1 319	14.6
18 796	23 218	4 422	23.5
71	113	42	59.2
9 284	10 415	1 131	12.2
9 441	12 690	3 249	34.4
	244 006 107 320 32 950 103 736 18 796 7 098 2 664 9 034 18 796 71 9 284	244 006	en valeur absolue 244 006

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers.

4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁶ / l'OASA¹⁷

4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)

	Titulaires autor	isation L OASA	Titulaires autor	isation B OASA
	Utilisation au cours de la période OASA 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 10	0	0	0	0
31 jan. 11	331	417	201	292
28 fév. 11		834		584
31 mars 11		1 251		876
30 avr. 11		1 668		1 168
31 mai 11		2 085		1 460
30 juin 11		2 502		1 752
31 juil. 11		2 919		2 044
31 août 11		3 336		2 336
30 sep. 11		3 753		2 628
31 oct. 11		4 170		2 920
30 nov. 11		4 587		3 212
31 déc. 11		5 000		3 500

Source: SYMIC (tableau A&E)

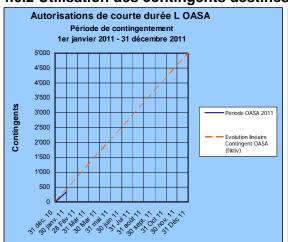
..

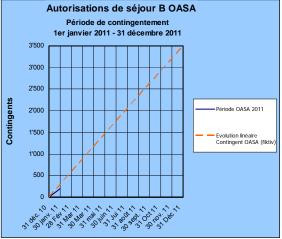
¹⁵ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

¹⁶ Loi fédérale sur les étrangers

¹⁷ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers - Graphiques





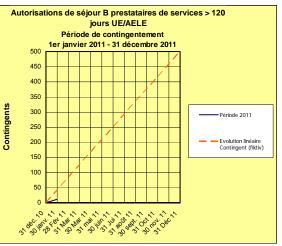
4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année

	Titulaires au	ıtorisation L		utorisation B
	Utilisation au cours de la période 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 10	0	0	0	0
31 jan. 11	327	250	12	42
28 fév. 11		500		84
31 mars 11		750		125
30 avr. 11		1 000		167
31 mai 11		1 250		209
30 juin 11		1 500		250
31 juil. 11		1 750		292
31 août 11		2 000		334
30 sep. 11		2 250		375
31 oct. 11		2 500		417
30 nov. 11		2 750		459
31 déc. 11		3 000		500

Source: SYMIC (tableau A&E)

4.6.4 Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE – Graphiques





5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

	Janvier 2010	Janvier 2011	Différence per repoert
	Janvier 2010	Janvier 2011	Différence par rapport
			au même mois de
			l'année précédente
			(en %)
Naturalisations	2 884	1 932	- 33.0
ordinaires	2 187	1 350	- 38.3
facilitées et	697	582	- 16.5
réintégrations			
Principaux Etats			
de provenance			
Serbie	436	224	- 48.6
Italie	392	201	- 48.7
Allemagne	287	182	- 36.6
Sri Lanka	126	113	- 10.3
Portugal	245	104	- 57.6

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers